



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

Issue du regroupement en 2001 des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Luc et Iberville, de la paroisse de Saint-Athanase et de la municipalité de L'Acadie, Saint-Jean-sur-Richelieu est située au sud du Québec, sur la Rive-Sud de Montréal, à 20 minutes du pont Champlain et à une trentaine de kilomètres de la frontière canado-américaine. Saint-Jean-sur-Richelieu, ville centre et capitale régionale du Haut-Richelieu, se classe au 11^e rang des villes de la province et jouit d'un positionnement stratégique.

Appel de candidatures

Titre de la fonction : Conseiller en transport en commun et adapté

Statut : Régulier, temps complet

Service : Transport et mobilité urbaine

SOMMAIRE DE LA FONCTION / ROLE

Sous la supervision du directeur du service des transports et mobilité urbaine, le conseiller en transport en commun et adapté est le responsable des comités d'accessibilité et du comité de gestion du transport adapté. À cet effet, il assure le suivi des demandes diverses en matière de transport en commun et adapté, gère les priorités, organise les comités de manière à optimiser les services. Il traite les plaintes en regard au transport. En tant que conseiller, il agit à titre de représentant de la Ville auprès des organismes et comités associés à son secteur. Il est responsable de la gestion budgétaire pour le transport adapté et doit en faire le suivi afin de valider que l'organisme délégué respecte le budget établi. Le conseiller agit en tant qu'officier délégué de la municipalité pour traiter les dossiers d'admissibilité. En ce sens, il doit se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il est aussi responsable de la politique d'admissibilité au transport adapté émise par le ministère des Transports du Québec. Finalement, il doit répondre à toute demande relative à son service.

EXIGENCES NORMALES DE LA FONCTION (PREREQUIS)

Formation

- Diplôme d'études universitaires de premier cycle (BAC) dans un domaine pertinent aux fonctions.

Expérience

- 2 années.

Autres exigences

- Permis de conduire, classe 5;
- Connaissance intermédiaire de la suite Microsoft Office (Word, Excel et Outlook, PowerPoint);
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

SALAIRE

Le salaire est établi selon la classe 11 (provisoire) de la convention collective des employés de bureau, soit 29,38 \$ au taux horaire.

HORAIRE

Poste à temps complet, à raison de 35 h/semaine.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir son curriculum vitæ avant 16 h 30 le 24 octobre 2013, à l'adresse suivante :

Conseiller en transport en commun et adapté

Service des ressources humaines

Par courriel à ressources.humaines@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Vous trouverez également cet affichage sur le site internet de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à la rubrique « **Carrières** » - www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin a pour but d'alléger la lecture.

Le 11 octobre 2013